

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 novembre 2022

Date de la convocation : 08 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS (25) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. COCHERIL, Mme BASLE, M. SIMON, Mme LECOQ, M. CADIOU, adjoints, M. JAN, Mme PRIGENT, M. LEBRUN (de 20h00 à 20h31), Mme TRIBOULT, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, M. COLLONGE, Mme THO, M. DAVID, M. HAGGAN, Mme BOUSQUET, M. LLAVORI, M. LUCAS, M. BIARD, M. DEIN, M. MACE, M. SALMON, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES (2) : Mme RACHEDJ, M. NOURRY, conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE (7) : M. RAVAUDET a donné procuration à Mme DUCAMIN.

Mme PFEIFFER a donné procuration à M. COCHERIL.

Mme BILLARD a donné procuration à M. CHEMIN.

Mme FRIOT a donné procuration à M. SIMON.

M. LEBRUN a donné procuration à Mme BASLE (de 19h00 à 20h00).

Mme MAIGNOT a donné procuration à M. JAN.

Mme GARANDEAU a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.

M. CADIOU a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

2022.113 Emploi permanent pour le recrutement d'un(e) contractuel(le) de catégorie C (ALSH et périscolaire)

- Création

Rapporteur : M. Ducamin



- **VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3 2° ;
- **VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- **VU** le budget principal 2022 de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- **VU** la délibération n° 2016-108 en date du 12 décembre 2016 fixant le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;
- **VU** la délibération n°2022.116 en date du 14 novembre 2022 modifiant la délibération précitée ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Madame la Maire ;
- **CONSIDERANT** que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif nécessaire au fonctionnement des services ;
- **CONSIDERANT** la nécessité de recruter un emploi permanent manquant de directeur(-trice) adjoint(e) ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) et animateur(-trice) périscolaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Crée un emploi permanent à 34/35^{ème} à compter du caractère exécutoire de la présente délibération ;**
- **Indique que, conformément à la loi 84-53 du 26 janvier 1984, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public de catégorie C animation sur le cadre d'emploi des adjoints d'animation dont la rémunération sera comprise entre l'indice Brut 367 et l'indice Brut 432, en complément duquel sera versé un régime indemnitaire instauré par la délibération n°2016-108 du 12 décembre 2016 et tel que modifié par délibération n°2022.116 du 14 novembre 2022.**


Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 15 novembre 2022

Marie DUCAMIN
Maire



The seal is circular with the text "MAIRIE de St-JACQUES-de-la-LANDE" around the top and "1848 (I. & V.)" around the bottom. In the center is a coat of arms featuring a castle tower and a cross.

François CADIOU
Secrétaire de séance



The seal is identical to the one above, featuring the text "MAIRIE de St-JACQUES-de-la-LANDE" and "1848 (I. & V.)" surrounding a central coat of arms.

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 17/11/22
Publié sur le site de la Ville le : 17/11/22
Par le service affaires générales